



Strego Tours - Audit

7, rue Dora Maar
Espace Arthur Rimbaud
BP 67152
37071 TOURS Cedex 2

T : +33(0) 2 47 71 23 45

strego.tours@bakertillystrego.com
www.bakertillystrego.com

APEFEC-MISSION LOCALE DE CHINON

Association

Siège social : 23, avenue Gambetta – 37500 CHINON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



APEFEC-MISSION LOCALE DE CHINON

Association

Siège social : 23, avenue Gambetta-37500 CHINON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'association APEFEC-MISSION LOCALE DE CHINON,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APEFEC-MISSION LOCALE DE CHINON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association APEFEC-MISSION LOCALE DE CHINON à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les incidences de la première application du règlement ANC n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels
- les points suivants exposés dans la note « tableau de variation des fonds dédiés » page 10 de l'annexe des comptes annuels concernant la comptabilisation en fonds dédiés du CEJ 2025.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Tours, le 11 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

JEAN-PAUL BRIAND

✓ Certifié par  youSign

Jean-Paul BRIAND

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2025

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	9 420.00	8 052.00	1 368.00		1 368.00	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	855.60	855.60				
	Autres immobilisations corporelles	156 886.42	108 985.36	47 901.06	58 372.68	-10 471.62	-17.94
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	53.00		53.00		53.00	
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	4 784.00		4 784.00	1 660.00	3 124.00	188.19
	Total I	171 999.02	117 892.96	54 106.06	60 032.68	-5 926.62	-9.87
	Comptes de liaison Total II						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	354.00		354.00		354.00	
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	4 597.69		4 597.69	3 725.75	871.94	23.40
	Autres créances	228 711.71		228 711.71	157 256.71	71 455.00	45.44
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	338 904.92		338 904.92	550 101.24	-211 196.32	-38.39
	Charges constatées d'avance (3)	6 353.17		6 353.17	4 140.51	2 212.66	53.44
	Total III	578 921.49		578 921.49	715 224.21	-136 302.72	-19.06
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		750 920.51	117 892.96	633 027.55	775 256.89	-142 229.34	-18.35

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	102 117.91	102 117.91		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	14 283.01	14 283.01		
	Report à nouveau	384 528.54	482 402.66	-97 874.12	-20.29
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-123 589.57	-90 693.96	-32 895.61	-36.27
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 753.32	1 457.00	296.32	20.34
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	379 093.21	509 566.62	-130 473.41	-25.60
	Comptes de liaison				
	Total II				
	Provisions pour risques	23 000.00	23 000.00		
	Provisions pour charges	43 993.00	48 233.00	-4 240.00	-8.79
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	30 000.00	40 000.00	-10 000.00	-25.00
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	96 993.00	111 233.00	-14 240.00	-12.80
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	7 670.74		7 670.74	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 624.55	14 136.72	12 487.83	88.34
	Dettes fiscales et sociales	90 177.29	100 688.40	-10 511.11	-10.44
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	5 574.76	12 738.15	-7 163.39	-56.24
	Instruments de trésorerie				
	Total IV	156 941.34	154 457.27	2 484.07	1.61
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	26 894.00	26 894.00		
	Total IV	156 941.34	154 457.27	2 484.07	1.61
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	633 027.55	775 256.89	-142 229.34	-18.35

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

130 047.34 127 563.27

JPM COMPTA CONSEIL

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	30 021.59	12 870.81	17 150.78	133.25
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	722 714.70	742 855.74	-20 141.04	-2.71
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	4 240.00		4 240.00	
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	2 340.88	216.03	2 124.85	983.59
Total I	759 317.17	755 942.58	3 374.59	0.45
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	209 308.23	209 150.01	158.22	0.08
Impôts, taxes et versements assimilés	31 139.24	33 466.52	-2 327.28	-6.95
Salaires et traitements	473 509.85	450 163.49	23 346.36	5.19
Charges sociales	147 699.45	131 670.80	16 028.65	12.17
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	27 717.29	23 070.13	4 647.16	20.14
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions		9 996.00	-9 996.00	-100.00
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	24.36	9.15	15.21	166.23
Total II	889 398.42	857 526.10	31 872.32	3.72
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	-130 081.25	-101 583.52	-28 497.73	-28.05
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	1 832.70	2 867.06	-1 034.36	-36.08
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 832.70	2 867.06	-1 034.36	-36.08
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	39.67		39.67	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	39.67		39.67	
2. Résultat financier (V-VI)	1 793.03	2 867.06	-1 074.03	-37.46
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-128 288.22	-98 716.46	-29 571.76	-29.96
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 022.50	-3 022.50	-100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 923.65		4 923.65	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	4 923.65	3 022.50	1 901.15	62.90
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 225.00		10 225.00	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	10 225.00		10 225.00	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-5 301.35	3 022.50	-8 323.85	-275.40
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	766 073.52	761 832.14	4 241.38	0.56
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	899 663.09	857 526.10	42 136.99	4.91
Solde intermédiaire	-133 589.57	-95 693.96	-37 895.61	-39.60
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	40 000.00	45 000.00	-5 000.00	-11.11
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	30 000.00	40 000.00	-10 000.00	-25.00
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	-123 589.57	-90 693.96	-32 895.61	-36.27

APEFEC

23 Avenue Gambetta

37500 CHINON

ANNEXE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

JPM COMPTA CONSEIL

44 Avenue du Gal de Gaulle

37800 STE MAURE DE TOURAINE

0247651984

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Absorption de l'association La Batoude : Votre Tremplin sise à Avoine (37420) le 16 juillet 2025 avec effet rétroactif au 1er janvier 2025 selon le traité de fusion signé par les parties.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception des changements induits par la première application du règlement ANC n°2022-06 et du règlement ANC n°2023-03, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement ANC n°2022-06 et du règlement ANC n°2023-03.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

A compter du 1er janvier 2025, l'application l'application pour la première fois du règlement ANC n°2023-03 modifiant le règlement ANC n°2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

Les principaux changements opérés sont les suivants :

1°) Changements de comptabilisation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Au niveau de résultat exceptionnel :

Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières);

Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :

Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature

Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

2°) Changement de présentation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du compte de résultat :

Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes " charges et produits exceptionnels " dans le compte de résultat

- Présentation du bilan :

Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			9 420
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			856
Matériel de transport	74 279		8 090
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	64 619		9 898
TOTAL	138 899		18 843
Autres participations			53
Prêts, autres immobilisations financières	1 660		4 999
TOTAL	1 660		5 052
TOTAL GENERAL	140 559		33 315

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			9 420	9 420
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			856	856
Matériel de transport			82 369	82 369
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			74 517	74 517
TOTAL			157 742	157 742
Autres participations			53	53
Prêts, autres immobilisations financières		1 875	4 784	4 784
TOTAL		1 875	4 837	4 837
TOTAL GENERAL		1 875	171 999	171 999

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		8 052		8 052
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			856		856
Matériel de transport		23 839	18 140		41 979
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		56 687	10 319		67 006
TOTAL		80 526	29 315		109 841
TOTAL GENERAL		80 526	37 367		117 893
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires Dotations Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	8 052			
Instal.techniques matériel outillage indus.		856			
Matériel de transport		18 140			
Matériel de bureau informatique mobilier		10 319			
TOTAL		29 315			
TOTAL GENERAL		37 367			

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDES	A LOUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	40 000		40 000		30 000	30 000	30 000
Contrat Engagement Jeune	40 000		40 000		30 000	30 000	30 000
TOTAL	40 000		40 000		30 000	30 000	30 000

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	48 233		4 240		43 993
Autres provisions pour risques et charges	23 000				23 000
TOTAL	71 233		4 240		66 993
TOTAL GENERAL	71 233		4 240		66 993
Dont dotations et reprises d'exploitation			4 240		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	4 784	4 784	
Autres créances clients	4 598	4 598	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 156	1 156	
Débiteurs divers	227 556	227 556	
Charges constatées d'avance	6 353	6 353	
TOTAL	244 447	244 447	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	7 671	7 671		
Fournisseurs et comptes rattachés	26 625	26 625		
Personnel et comptes rattachés	27 582	27 582		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 064	43 064		
Impôts sur les bénéfices	239	239		
Autres impôts taxes et assimilés	19 292	19 292		
Autres dettes	5 575	5 575		
Produits constatés d'avance	26 894	26 894		
TOTAL	156 941	156 941		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	11 712			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 041			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	209 658
Total	209 658

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 911
Dettes fiscales et sociales	65 534
Autres dettes	4 283
Total	79 728

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 353
Total	6 353
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	26 894
Total	26 894